



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 22 octobre à 18 heures, le Bureau de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.  
Date de convocation du Conseil Communautaire : 15 octobre 2020

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
17	16	0	1	0

Pour	Contre	Abstention
16	0	0

**Membres présents :** BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHADELAUD Michel, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, MUZETTE Thierry, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel

**Suppléants avec voix délibérative :** PETINIOT Maryline, ECHASSERIAU Vincent

**Membres excusés :** BESNIER Michelle

**Secrétaire de séance :** MUZETTE Thierry

#### FINANCES

#### **Délibération n° 84-2020 : Adoption rapport sur le prix et la qualité du service SPANC (RPQS)**

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Les membres du Bureau communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- **ADOPTER** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif joint en annexe
- **METTRE EN LIGNE** le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- **RENSEIGNER** et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA
- **TRANSMETTRE** ce rapport aux communes pour qu'il soit présenté en conseil municipal

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.  
A Eymoutiers, le 12 novembre 2020

La Présidente  
Mélanie PLAZANET

La Présidente,  
Mélanie PLAZANET

Communauté de Communes  
des Portes de Val de Vienne  
5, rue de la Liberté  
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : **16 NOV. 2020**  
Publié le : **16 NOV. 2020**